

APTITUDES A LA PRESENTATION DES EPREUVES DE L'EXAMEN

- Elles doivent être attestées par un MF1 de la FFESSM ou BEES1 ou DEJEPS (E3) minimum titulaire de la licence fédérale en cours de validité. La durée de validité de chacune de ces attestations est de 9 mois.

Délivrées à M., Mme :

APTITUDE A1 « Conduite de Palanquée »

Se référer à l'épreuve 4 du MFT et aux compétences C1 « Accueil des plongeurs », C5 « Organisation », C8 « Guide d'exploration » et C15 « Environnement » du Référentiel de Compétences.

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

APTITUDE A2 « Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m »

Se référer à l'épreuve 5 du MFT et à la compétence C6 « Sécurisation de l'activité » du Référentiel de Compétences.

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

APTITUDE A3 « Démonstration Technique de Maîtrise de Remontée gilet (DTMR) de 25 m »

Se référer à l'épreuve 8 du MFT et à la compétence C6 « Sécurisation de l'activité » du Référentiel de Compétences.

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

APTITUDE A4 « Nage PMT sur 800 m » et « Nage avec scaphandre sur 500 m »

Se référer aux épreuves 2 et 9 du MFT.

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur